

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 205

Rubrik: Accord avec la CEE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

loisirs, et plus rarement, à cause des risques, dans les entreprises.

Simultanément, dans d'autres villes suisses, Bâle, Zürich, notamment, se déroule une action parallèle ; lors d'une réunion nationale, on fixe à Zürich les objectifs pour le premier mai : 800 francs de salaire mensuel — 6 semaines de vacances — 36 heures par semaine — une demi-journée de formation autonome — des lieux autonomes « où les apprentis et les jeunes travailleurs peuvent vivre librement hors de la triple surveillance des patrons, de l'école, de la famille ».

Ce qui caractérise en effet la situation de l'apprenti, c'est l'absence d'autonomie à tous les niveaux : à la contrainte familiale si souvent décrite dans les études sur les adolescents, s'ajoute une oppression économique particulièrement aiguë, un travail souvent rebutant, celui dont les autres ouvriers, les autres employés, ne veulent pas ; une rémunération manifestement insuffisante par rapport au travail fourni ; trop souvent, la médiocrité et le paternalisme de l'école couronne le tout.

Réagir ? les difficultés ne manquent pas aux apprentis. L'isolement tout d'abord : à quelques exceptions près, le nombre des apprentis par entreprise est faible. Les syndicats, qui devraient être leur défenseur naturel, leur témoignent peu d'intérêt. Enfin, leur statut est l'objet de discussions complexes entre trois parties prenantes : les patrons, l'Etat, les syndicats.

A l'école ou à l'usine

En fait cependant, le patronat ne pourra pas longtemps rester insensible aux revendications qu'expriment les apprentis, même si aujourd'hui elles peuvent lui paraître utopiques. Il est impossible de rendre le statut de l'apprenti

plus attrayant sans s'attaquer au fossé qui sépare les jeunes selon qu'ils sont à l'école ou à l'usine. Dans les comparaisons « apprentis à 3-4 semaines de vacances ; étudiants : 12 semaines. Apprentis : 40-45 heures de travail ; collégiens : 32 heures » apparaît la plus importante revendication, celle du temps libéré. Seuls peuvent apprécier ce slogan à sa juste valeur ceux qui à quinze ans ont fait en une nuit le saut entre les dernières vacances d'écologiste et la vie d'ouvrier. Les réactions positives de certains patrons « de pointe » en la matière sont révélatrices des améliorations possibles.

Un processus important

Illusoire de réduire les différentes actions des groupes d'apprentis à des manifestations isolées de mécontentement, d'y voir seulement des résurgences corporatistes ! Ces manifestations s'inscrivent dans un processus de prise de conscience dont les conséquences sur la vie sociale doivent être suivies avec attention.

Un écho croissant

Inutile également de proclamer, comme le font certains, que « les meneurs sont connus ». S'il est vrai que les militants ne sont pas très nombreux et qu'à côté d'une grande majorité d'apprentis se trouvent quelques étudiants, les analyses que diffusent ces groupes, les revendications et les mots d'ordre qu'ils lancent rencontrent un écho auprès d'un nombre croissant d'apprentis. Les discussions qui ont marqué la dernière campagne de signatures sont significatives à cet égard et les militants genevois qui l'ont menée en sont revenus sérieusement fortifiés dans leur analyse et leur volonté d'agir. Demain verra peut-être des mobilisations plus durables et plus massives.

ACCORD AVEC LA CEE

La suspicion

Le revirement de position de M. James Schwarzenbach sur l'accord de libre-échange avec la Communauté économique européenne a surpris. Il s'est justifié de deux manières : « seuls les imbéciles ne changent pas d'opinion » et « depuis dix ans que le Conseil fédéral nous ment, on ne peut plus lui faire confiance ».

La première explication est un peu courte pour un homme qui a montré tant de sens politique depuis quelques années. Nous pencherions plutôt pour l'hypothèse qu'il fait déjà figure de modéré dans son parti. N'est-ce pas le propre des mouvements extrémistes de ne cesser de se « radicaliser » jusqu'à la caricature ? Et après tout, autant que les opinions soient clairement exprimées. A défaut d'intelligence, on évitera ainsi des équivoques et des ambiguïtés.

Le poison

La deuxième explication est à prendre plus au sérieux. Non pas qu'elle soit exacte. Mais parce qu'elle confirme une attitude, propre elle aussi à l'extrémisme : le discrédit des institutions. Chez les uns, c'est la démocratie formelle. Chez d'autres, la suspicion. Il n'y a pas pire poison pour le fonctionnement de la démocratie. Dès l'instant où la parole des gouvernements n'est plus admise, les rouages se grippent.

M. Schwarzenbach a commencé par laisser entendre qu'un « accord secret » avait été conclu avec la C.E.E. Le Conseil fédéral a démenti. Maintenant il cherche à généraliser. Ses troupes ne demandent qu'à le croire, pourvu qu'il leur jette une charogne à ronger.

La seule question est de savoir si cette punte restera entre nationalistes ou si elle peut donner naissance à quelque épidémie qui finirait par mettre la Suisse en quarantaine de l'Europe ?